

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais- Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

22 présents + 3 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU, Lucette ROCHER

3 pouvoirs :

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

Excusés : Huguette ROUSSEAU, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Maryse BARIGAULT, Mattieu MANCEAU

Absents : Sébastien FAURE

Lucette ROCHER a été élue secrétaire de séance

=====

**DECHETS
Marché de retraitement des déchets recyclables avec SUEZ
Avenant de prolongation**

Notre marché de tri des déchets recyclables conclu avec l'entreprise Suez arrive à expiration le 31 décembre 2024, avec possibilité de renouvellement d'un an. Dans l'attente de pouvoir envoyer les déchets à Unitri qui n'est pas encore totalement opérationnelle, il est proposé de renouveler le marché avec Suez sur une période maximum de 6 mois, sachant que les factures seront en fonction des tonnages réalisés.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération 2021-093 du 24 Novembre 2021 attribuant le marché de transport et traitement des déchets ménagers issus des collectes sélectives
- Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2194-1 5°

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'accepter l'avenant de prolongation de durée du Lot 2 : tri des déchets de collecte sélectives et valorisation énergétique des refus de tri suivants pour une période de 6 mois.
- ▶ D'autoriser le président à signer les documents en lien avec ces avenants

Fait et délibéré, à Airvault, le 18 décembre 2024
Et ont signé Le Président et La Secrétaire

Le Secrétaire de séance,
Lucette ROCHER,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20241223-9-DE

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. ~~Acte certifié exécutoire~~
M. Le Secrétaire Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, le 23-12-2024
mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Réception par le Préfet : 23-12-2024

Publication le : 23-12-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48